

**COMMUNE DE SERGY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 9 MAI 2017**

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 mai 2017 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 04/05/2017.

**Etaient présents :** Mmes et MM. LINGLIN (Maire), RICO, CLEMENT, MOINE, LANZA, CHAPPUIS, CAQUOT, POGGIOLI, ZIEGLER, HOMOLA, RACZ, LABBADI, GUI SOLAN, DELZEUX, MANTZ

**Etaient excusés :** Mme SCALET (procuration à M. Rico)  
Mme JOUVE (procuration à Mme Moine)  
Mme GAUTIER (procuration à Mme Delzeux)  
Mme BUZON (procuration à M. Clément)

**Assistaient à la séance :** Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire de Mairie)

**Secrétaire de séance :** Mme Arlette POGGIOLI

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

**1°) Approbation du conseil municipal du 4 avril 2017**

**2°) Délibérations :**

- 2.1 Avenue du Jura : validation du projet
- 2.2 ZAC : validation du CRAC 2016 (Compte-Rendu Annuel à la Collectivité)
- 2.3 Subvention exceptionnelle à l'AS Boxe de Saint-Genis-Pouilly
- 2.4 Réfection de l'église : choix de l'entreprise
- 2.5 Réfection de l'église : demande de subvention
- 2.6 Tableau des emplois : suppression/création de postes
- 2.7 Commissions de la CCPG : remise à jour
- 2.8 Vente d'une remorque

**3°) Tour de table et divers**

-----

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Massimo PENNESTRI a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal le 10 avril 2017. Conformément à la loi, c'est Monsieur Attila RACZ qui le remplace automatiquement. Monsieur RACZ ayant accepté ces nouvelles fonctions, le conseil municipal lui souhaite la bienvenue.

## **I - Approbation du conseil municipal du 4 avril 2017**

Le conseil municipal du 4 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **II – Délibérations**

### **1\*) Avenue du Jura : validation du projet**

Suite à plusieurs réunions de travail, Madame Moine, adjointe aux travaux, présente le projet d'aménagement de l'avenue du Jura à partir de la zone de la gare jusqu'au chemin de Condemines.

Compte tenu de la somme inscrite au budget (400 000 € TTC), Mme Moine précise que, par précaution, l'appel d'offre, sera constitué d'une tranche conditionnelle pour le tronçon situé entre le chemin de Condemines et le chemin de la Plongette.

En effet, les modifications du projet par rapport au précédent pourraient entraîner une dépense supplémentaire d'environ 50 000 €.

Il est possible que la tranche conditionnelle, selon la situation budgétaire et technique de la commune, soit réalisée à l'automne 2017 ou au printemps 2018.

Sous réserve du déroulement normal de la procédure, la tranche ferme devrait être réalisée à l'automne 2017.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire propose de valider le projet tel que présenté.

Après échanges et sous réserves de petites modifications (type marquage au sol de passages piétons...), le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le projet tel que présenté.

### **2\*) ZAC : validation du CRAC 2016 (Compte-Rendu Annuel à la Collectivité)**

Présentation au conseil municipal du CRAC (Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2016) proposé à la commune par l'aménageur D2P.

Ce document a pour objectif de rendre compte de l'année N-1(en l'occurrence 2016) des actions menées par l'aménageur sur la ZAC :

- Rappel historique de la procédure, du périmètre
- Présentation des perspectives de l'année N (2017)
- Programmation des travaux
- Avancement concernant l'acquisition du foncier et la procédure de DUP
- Bilan financiers des équipements publics et des constructions
- Participation annuel de la commune au coût de l'opérationnel

A ce sujet Mme Caquot rappelle que, le cas échéant, la participation de la commune à l'opération est fixée à 282 325 € au plus selon le tableau de la page 15 et conformément au traité de concession. Le montant sera définitivement fixé lors du bilan de l'opération soit d'ici plusieurs années.

M. Rico souligne qu'effectivement, comme cela a été dit à maintes reprises, il est possible que la commune ait à participer financièrement à l'opération en cas de bilan financier déficitaire et pour un montant maximum de 282 325 €. L'inverse est également vrai. Si l'opération s'avère bénéficiaire, la commune percevra une partie des recettes. Il précise que la ZAC de Sergy devra faire l'objet, à ce titre, d'un budget annexe à compter de l'année 2018 et le conseil municipal votera ce budget en y inscrivant, entre autres, la participation de la commune qui sera certainement échelonnée sur plusieurs années, en fonction de l'avancée du projet et de la collaboration avec l'aménageur.

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le CRAC 2016 tel que présenté

### **3\*) Subvention exceptionnelle à l'AS Boxe de Saint-Genis-Pouilly**

La commune a été informée que six élèves de l'association sportive du collège Jacques Prévert de Saint-Genis-Pouilly se sont qualifiés pour les championnats de France UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) en boxe Française. Parmi ces six élèves, deux élèves sont originaires de la commune de Sergy.

Suite à la demande du Responsable de l'AS Boxe du collège, une subvention d'un montant de 467.00 € (1400/6 x 2) est proposée au conseil.

Le conseil municipal, avec une abstention (Virginie Delzeux) :

-AUTORISE le versement d'une somme de 467 € à l'ASBoxe du collège de Saint-Genis-Pouilly

Mme Delzeux s'abstient car elle trouve inéquitable de verser une telle somme pour deux enfants alors que pour toutes les associations la règle est de 20 € par enfant de Sergy membre d'un club extérieur.

Après échanges divergents sur le fait que la règle « 20 € par enfant » et un évènement exceptionnel tel qu'un championnat sont deux sujets différents, Monsieur le Maire demande à la commission association de travailler sur la rédaction d'un règlement si possible plus précis concernant l'évaluation du montant des subventions versées aux associations.

### **4\*) Réfection de l'église**

Suite à la réception de deux devis concernant la réfection du toit de l'église, Monsieur le Maire propose de valider le devis de l'entreprise Schillinger et Koch pour un montant de 26 859.00 € TTC. Le deuxième devis est moins cher de 350 € mais se situe géographiquement plus loin (74). Or, la société Schillinger et Koch s'installe actuellement à Saint-Genis-Pouilly.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le devis de Schillinger et Koch pour un montant de 26 859.00 € TTC.

### **5\*) Réfection de l'église : demande de subvention**

Suite à la délibération n°4, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat, du Département ainsi qu'auprès de la Fondation du Patrimoine au titre de l'entretien du patrimoine de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat, du Département ainsi qu'auprès de la Fondation du Patrimoine au titre de l'entretien du patrimoine de la commune.

### **6\*) Tableau des emplois : suppression/création de postes**

Suite au transfert du service garderie périscolaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, Monsieur le Maire propose de modifier le temps de travail d'un agent contractuel qui travaille déjà pour la commune afin de régulariser ses heures complémentaires et ainsi les inclure dans son contrat (CDD).

A ce titre, Monsieur le Maire proposera la suppression de l'emploi créé précédemment (9h15 hebdomadaire annualisées) et la création, par conséquent, de l'emploi correspondant à la situation actuelle (17h15 hebdomadaire annualisées).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-SUPPRIME l'emploi créé précédemment soit 9h15 hebdomadaire annualisées

-CREE l'emploi correspondant à la situation actuelle soit 17h15 hebdomadaire annualisées.

### **7\*) Commissions de la CCPG : remise à jour**

Après échanges, les commissions « Gestion des déchets » et « culture » seront remises à jour lors du conseil municipal du mois de juin.

### **8\*) Vente d'une remorque**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à vendre une remorque inutilisée par les services techniques à la société CHAMBAZ pour un montant proposé de 800.00 € TTC. Cette délibération avait déjà été validée mais le nom de l'acheteur n'était pas précisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à vendre une remorque inutilisée par les services techniques à la société CHAMBAZ pour un montant proposé de 800.00 € TTC.

### **II\*) Divers**

Monsieur le Maire remercie tous les membres du conseil municipal ; en particulier Mme Jouve, 1<sup>ère</sup> adjointe, et Mme Delaroue, agent en charge des élections, pour le bon déroulement des scrutins du 23 avril et du 7 mai dernier. Il souligne l'importance du travail préparatoire ainsi que la rigueur de chacun nécessaire les « jours J » car peu de gens en sont conscients.

Monsieur Rico, adjoint à l'urbanisme, informe que la réunion de la ZAC du 4 mai avait pour objet d'avancer sur le dossier de réalisation (orientations des constructions, chemins piétons, voirie, accès, réseaux).

La prochaine réunion se déroulera le mercredi 17 mai à 9h30. Tous les membres du conseil sont les bienvenus mais il est demandé aux membres de la commission aménagement en particulier de signaler leur absence afin de solliciter des suppléants le cas échéant.

Il informe d'une réunion concernant le projet de permis de construire de l'association BERMUDA sur la zone de la gare prévue le lundi 15 mai à 15h.

Il a également participé à une réunion organisée par la CCPG sur le projet de réaliser, dans le cadre du PLUIh, un règlement de publicité intercommunal (affichages, enseignes, signalétique etc...) qui devra certainement à terme être validé et appliqué par chaque commune.

Pour compléter cela, Monsieur le Maire ajoute qu'il a également participé à plusieurs réunions relatives au futur PLUIh (cartographie des ruisseaux du Pays de Gex, corridors écologiques etc...).

Madame Moine, adjointe aux travaux, rappelle la réunion du 11 mai à 15h concernant le centre sportif (questions juridiques relatives à la mise en œuvre des orientations choisies le 10 janvier dernier) et informe que tout sera fait pour assurer un service de qualité aux usagers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 sous réserve que les entreprises respectent le calendrier prévu concernant les travaux.

Elle ajoute que la journée des associations prévue au centre le 17 juin est annulée pour plusieurs raisons : peu d'associations ont répondu favorablement, le calendrier des travaux est incertain, et en plus, le conseiller municipal délégué aux associations a démissionné.

A ce sujet Madame Chappuis informe qu'après avoir échangé avec les membres de la commission associations, elle est prête à reprendre les fonctions de M. Pennestri. Madame Caquot est partante pour l'accompagner dans cette tâche. Le conseil valide cette proposition et Monsieur le Maire les remercie.

Mme Delzeux alerte sur le fait que la zone du city stade est de plus en plus « squattée » et fait part de son inquiétude. Madame Moine souhaite installer au plus vite des caméras de surveillance à cet endroit entre autres. Les demandes de devis sont en cours et la gendarmerie est régulièrement sollicitée à ce sujet.

Monsieur Clément, adjoint à la communication et aux finances, tenait à dire que la journée nettoyage du 9 avril s'est très bien déroulée et souhaite remercier chaleureusement tous les participants. 67 sergiens (et un chien) ont concouru à l'enlèvement de 344 kg de déchets sauvages ! Le conseil municipal les félicite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Prochaine réunion : mardi 6 juin 2017 (sous réserve)